



Commune des Aviron

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

22 DEC. 2020

que la convocation du Conseil a été faite le **09 décembre 2020** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28**.

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint



Alphonse HOARAU

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE – M. Raphaël RIVIERE.

Procurations : M. Régis BOURDIL a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN (à l'exception de l'affaire n° 12) – Mme Christine BARET a donné mandat à M. Frédo FERRERE.

Absent : M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ *Mme Lise Marie DANDIN est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*

& &
&

AFFAIRE N° 6 / **Compte Principal 2020**
○ Décision modificative

Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modification du compte principal 2020 telle que ci-dessous présentée :

Le document budgétaire correspondant est joint à la présente délibération.

Section de fonctionnement :

Recettes : + 56 831,00

Chapitre 013 – Atténuation de charges	+ 8 271,00
Chapitre 70 – Produits services, domaines	+ 7 002,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes	+ 14 267,00
Chapitre 74 – Dotations et participations	+ 10 799,00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	+ 16 492,00

Dépenses : + 56 831,00

Chapitre 011 – Charges à caractère général	- 35 968,51
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante <i>Article spécialisé 657362</i>	- 38 000,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	+ 130 799,51

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers <i>Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	+ 15 743,57
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 15 743,57

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- Fixe le vote au niveau du chapitre ;
- Vote la décision modificative telle que présentée ci-dessus.
- Vote la réduction de l'article spécialisé 657362 à hauteur de - 38 000,00 €.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent

Le 1^{er} Adjoint

Alphonse HOARAU

